

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 322

7 février 2008

SOMMAIRE

A.F. Line S. à r.l.	15413	Hanreever Corp.	15426
Amber S.A.	15417	IMMO Luxembourg S. à r. l.	15427
Amber S.A.	15414	LBREM II Europe S.à r.l.	15414
Au Bon Tonneau S.à r.l.	15413	Lid Lift Industrial Development S.A.	15410
Au Bon Tonneau S.à r.l.	15413	Lubia S.A.	15417
Aximo II S.A.	15450	Manuflex S.A.	15410
Aximo S.A.	15429	Mezzfin S.à r.l.	15445
Baja Holding S.A.	15414	Multipharma S.A.	15410
Balta Luxembourg S.à r.l.	15453	MusiRent-Lux Sàrl	15425
Broadband Power Solutions	15426	Northern Light Luxembourg S.A.	15432
Cabo Holding S.A.	15414	Northern Light Luxembourg S.A.	15432
Canvest Corporation	15418	Overseas Media TV S.A.	15417
C+F Confectionery and Foods S.A.	15427	PEF Antalya Retail Investment S.à r.l.	15450
C+F Confectionery and Foods S.A.	15427	PEF Beta Investment S.à r.l.	15450
Compagnie Financière Luxembourg S.A.	15446	PETROLEUM SERVICE Inc. S.A.	15410
Deutsche Benelux Investitionen (Luxem- bourg) S.A.	15417	Piana Investments S.A.	15417
Ekoplan S.A.	15426	Premier Properties Holding S.à r.l.	15436
e-Planet S.A.	15456	Pro-Fishing S.à r.l.	15456
e-Planet S.A.	15456	Providence Luxembourg S.à r.l.	15424
e-Planet S.A.	15456	QS Italy SICAR S.A.	15453
EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	15448	Real Resort Finance S.A.	15448
Equity Group (Luxembourg) S. à r.l.	15411	Reliance Investments S.à r.l.	15436
Eureka One S.A.	15424	Solalux SA	15426
Eureka One S.A.	15424	Spectrum Investment Group	15455
Frederic's Lux S.A.	15425	Symphony Holding Investment S.A.	15436
FREDI Financière de Recherche et Déve- loppement Industriel S.A.	15413	TeaM Energy Luxembourg Investments S.à r.l.	15436
Gemalco S.A.H.	15429	Tharros S.A.	15424
Global Wood International Holding S.à r.l.	15432	Tradicook, s.à r.l.	15425
GPB Asset Management S.A.	15430	Turnpike Lane S. à r. l.	15411
Granit Carrelages Baar	15425	Ventura Investors S.A.	15424
		Ventura Investors S.A.	15424

Multipharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 56.943.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012393/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04706. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Lid Lift Industrial Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 66.700.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012394/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04705. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

PETROLEUM SERVICE Inc. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 36.704.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012395/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04703. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Manuflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 66.128.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le douze décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

OPPIDUM LTD, avec siège social à Nerine Chambers, 5 Columbus Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 10 décembre 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

1) Que la société anonyme MANUFLEX S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 66.128, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 septembre 1998, publié au Mémorial

C, numéro 828 du 12 novembre 1998 et que les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale des actionnaires du 19 juin 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 241 du 13 février 2002.

II) Que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 €) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III) Qu'OPPIDUM LTD., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme MANUFLEX S.A., préqualifiée.

IV) Qu'OPPIDUM LTD., actionnaire unique émet la volonté expresse de procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat et que par conséquent, ladite société MANUFLEX S.A., a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

V) Qu'OPPIDUM LTD., préqualifiée, en sa qualité de liquidateur, déclare que tout le passif de MANUFLEX S.A., est réglé ou dûment provisionné, qu'elle est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle règlera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.

VII) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social, à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007. Relation: LAC/2007/41292. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008012166/212/47.

(080008856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

**Equity Group (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Turnpike Lane S. à r. l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.710.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of November.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) SA, a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by Mr Diyor Yakubov, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party, acting in his hereabove capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company TURNPIKE LANE S. à r. l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 131.710, incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on the 17th day of August 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 19th day of October 2007 number 2356.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into EQUITY GROUP (LUXEMBOURG) S. à r.l.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of Incorporation the Company which shall read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name EQUITY GROUP (LUXEMBOURG) S. à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée.»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about nine hundred Euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448 ici représentée par Monsieur Diyor Yakubov, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante, es-qualités qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société TURNPIKE LANE S.à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 131.710, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 19 octobre 2007 numéro 2356.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en EQUITY GROUP (LUXEMBOURG) S. à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination EQUITY GROUP (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents Euros (EUR 900.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Yakubov, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, LAC/2007/34503. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008012184/202/79.

(080008413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Au Bon Tonneau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3531 Dudelange, 75, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 81.060.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012382/3140/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06263. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080008361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Au Bon Tonneau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3531 Dudelange, 75, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 81.060.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012383/3140/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06260. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080008363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

FREDI Financière de Recherche et Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.637.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012384/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04745. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

A.F. Line S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.562.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER BONTEMPS & MOUWANNES

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2008012381/8390/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04175. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Amber S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 13.464.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012386/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04735. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Baja Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 65.599.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012387/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04732. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Cabo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 59.495.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012388/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04711. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

LBREM II Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.612.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

LBREM II BERMUDA HOLDINGS L.P., a limited partnership, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM CX, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 40672,

NW II BERMUDA HOLDINGS L.P., a limited partnership, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM CX, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 40750,

both here represented by Mrs Marta Kozinska, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, by virtue of two proxies established on December 17th, 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of LBREM II EUROPE Sàrl. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.612, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 5th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 14th, 2007, no. 2603,

II. The shareholder resolve to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

IV. The shareholders resolve to accept the resignation of Mr John McCarthy as Category B Manager and of Mr Robert Shaw as Category B Manager of the Company, with immediate effect, and to grant them the discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation.

V. The shareholders resolve to appoint for an unlimited period Mr Simon Parr, Company Director, born on August 31st, 1973 in Nottingham (United Kingdom), with professional address at 25 bank Street, Canary Wharf, London E14 5LE, United Kingdom, as Category B Manager of the Company with immediate effect.

VI. The shareholders acknowledge that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers:

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr Simon Parr, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately EUR 900.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Sui la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ont comparu:

LBREM II BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM CX, Bermuda, enregistré auprès du Registre de Sociétés de Bermudes sous le numéro 40672,

NW II BERMUDA HOLDINGS L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM CX, Bermuda, enregistré auprès du Registre de Sociétés de Bermudes sous le numéro 40750,

tous les deux représentés par Madame Marta Kozinska, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination LBREM II EUROPE S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.612, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 5 Octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 novembre 2007, n° 2603.

II. Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

IV. Les associés décident d'accepter les démissions de M. John McCarthy de son poste de gérant de Catégorie B et de M. Robert Shaw de son poste de gérant de Catégorie B de la Société, avec effet immédiat, et décident de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

V. Les associés décident de nommer M. Simon Parr, administrateur de sociétés, né le 31 août 1973 à Nottingham (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 25 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5LE, Royaume Uni, en tant que gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. Les associés reconnaissent que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande) avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de Catégorie B:

- M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Simon Parr, pré-nommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 900,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. Kozinska, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, Relation LAC/2007/41673. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): pr R. Jungers.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008012180/211/114.

(080008722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Amber S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 13.464.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012385/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04739. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Deutsche Benelux Investitionen (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 43.515.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012390/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04791. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Overseas Media TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 86.483.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012391/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04764. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Lubia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 76.707.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012392/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04760. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Piana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 72.351.

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PIANA INVESTMENTS S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 72.351, constituée par acte du notaire soussigné en date du 22 octobre 1999, publié au Mémorial C N ° 1 du 3 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par M. Antoine Mafrica, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Stéphanie Wlodarczak, employée, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Carine Agostini, employée, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varieront, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, A.A.C.O. S.à.r.l., avec siège au 28, rue Michel Rodange, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Mafrica, S. Wlodarczak, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, LAC/2007/40406. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008012208/208/53.

(080008600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Canvest Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 119.862.

In the year two thousand and seven, on December 6, 2007,

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company CANVEST CORPORATION, société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, registered in Luxembourg under number B 119.862 (the «Company»).

The registered office of the Company has been transferred to Luxembourg and the articles of incorporation have been amended pursuant to a deed received by Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on June 28th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2128 dated November 15th, 2006. The articles of association of the Company were amended by a deed received by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on February 14th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1110 dated June 9th, 2007.

The extraordinary general meeting was chaired by Mr Dennis Bosje, company manager, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary, Maître Pierre Metzler, attorney at law, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Mr Shaohui Zhang, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders representing the members, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, the members representing eighty-nine point seventy per cent (89,70%) of the corporate capital are validly present or represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Agreement of the Company's existing members to the subscription by the company STATORO HOLDING CORP., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at Urbanizacion Marbella, 53rd E Street MMG Tower, 16th Floor Panama City, Republic of Panama, of 1,533 (one thousand five hundred and thirty-three) new Common Corporate Units as new member of the Company;

2. Renunciation by the Company's existing members to their preferential subscription rights and to the related procedure as foreseen under Article 9 of the Company's Articles of association;

3. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of CAD 68,985 (sixty-eight thousand nine hundred and eighty-five Canadian Dollars) in order to bring it from its present amount of CAD 620,910 (six hundred twenty thousand nine hundred and ten Canadian Dollars) to the amount of CAD 689,895 (six hundred eighty-nine thousand eight hundred and ninety-five Canadian Dollars) by the issue of 1,533 (one thousand five hundred and thirty-three) new Common Corporate Units with a par value of CAD 45 (forty-five Canadian Dollars) each, having each the same rights and obligations as the existing Common Corporate Units.

4. Issuance of 1,533 (one thousand five hundred and thirty-three) new Common Corporate Units with a par value of CAD 45 (forty-five Canadian Dollars) each, having each the same rights and obligations as the existing Common Corporate Units.

5. Subscription and payment of the 1,533 (one thousand five hundred and thirty-three) newly issued corporate units of the Company by the company STATORO HOLDING CORP. in cash in the amount of CAD 68,985 (sixty-eight thousand nine hundred and eighty-five Canadian Dollars);

6. Amendment of Article 4, paragraph one of the articles of association of the Company so as to reflect the above contemplated capital increase;

7. Granting authorisation to any manager of the Company and/or any lawyer of the law firm WILDGEN with offices in Luxembourg, each acting individually under his/her sole signature on behalf of the Company, to carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the resolutions to be taken, and generally to perform any other action in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda;

8. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statements and having been validly constituted and convened has deliberated and, by separate and unanimous vote, has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to agree the subscription by the company STATORO HOLDING CORP., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at Urbanizacion Marbella, 53rd E Street MMG Tower, 16th Floor Panama City, Republic of Panama, of 1,533 (one thousand five hundred and thirty-three) new Common Corporate Units and thus to have STATORO HOLDING CORP. as new member of the Company (the «New Member»).

Second resolution

The general meeting resolved to approve the renunciation by the Company's existing members to their preferential subscription rights and to the related procedure as foreseen under Article 9 of the Company's Articles of association having the following contain:

« **Art. 9. Increase of the corporate capital by a contribution in cash.**

9.1. Unless otherwise determined by the majority of the members of the Corporation representing at least three-quarters of the Corporation's corporate unit capital, any new corporate units to be issued and subscribed in cash shall before they are issued to a non-member («the Non-Member») be offered for subscription to the current members in proportion, as nearly as the circumstances will admit, to the number of corporate units held by them respectively.

Any such offer shall be made by written notice specifying the number and class of corporate units and the price at which the same are offered and limiting the time in accordance with Article 9.5. within the offer if not accepted will be deemed to be declined.

9.2. If after the expiration of such time limited under Article 9.5. hereof any member declines to subscribe the corporate units offered to him under Article 9.1. hereof or any part thereof, such corporate units or any balance thereof shall be offered to the other members (being those who have accepted their respective offers under Article 9.1. hereof in full) in proportion, as nearly as the circumstances will admit, to the number of corporate units held between themselves respectively before the offer under Article 9.1. hereof was first made. The time limit for accepting such offer shall be the same as in Article 9.5. hereof.

9.3. In the event of any of the other members refusing to subscribe the corporate units or any balance thereof shall be offered to the remaining members (being of those who have accepted their respective offers under Article 9.2. hereof in full) in the same apportionment as outline in Article 9.2. hereof. This formula of apportionment of rejected corporate units to members (being only those who have accepted their previous respective offers in full in the same issue) shall continue so long as any corporate units or any balance thereof shall not be taken up by the members receiving the offer until there shall be one last member receiving the same. And the time limit for accepting each offer shall in all cases be the same as Article 9.5. hereof.

9.4. If such last member referred to in Article 9.3. hereof shall not accept the corporate units offered to him or any part thereof after the expiration of the time limit for the acceptance of such corporate units, the remaining corporate units shall be proposed to the Non-member according to the Law.

9.5. The time limit for accepting such offer referred to in Article 9.1. to 9.3. shall in all cases be not less than twenty-eight (28) days unless in the case of a member resident or domiciled out of the Grand Duchy of Luxembourg who requires permission of his Government for accepting such offer, the time limit shall be extended to six (6) months after the time specified by the Corporation in its notice. A member may in all cases otherwise agree to a shorter time within which to accept such offer.

9.6. Article 9 does not apply in case of increase of the corporate capital in cash in the framework the authorized capital.»

Third resolution

The general meeting resolved to approve the increase of the corporate capital of the Company by an amount of CAD 68,985 (sixty-eight thousand nine hundred and eighty-five Canadian Dollars) in order to bring it from its present amount of CAD 620,910 (six hundred twenty thousand nine hundred and ten Canadian Dollars) to the amount of CAD 689,895 (six hundred eighty-nine thousand eight hundred and ninety-five Canadian Dollars) by the issue of 1,533 (one thousand five hundred and thirty-three) new Common Corporate Units.

Fourth resolution

The general meeting resolved to issue 1,533 (one thousand five hundred and thirty-three) new Common Corporate Units with a par value of CAD 45 (forty-five Canadian Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing Common Corporate Units.

Subscription and payment

Then appeared Mr Dennis Bosje, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney for the New Member by virtue of a proxy signed in Panama on November 27th, 2007.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the New Member the 1,533 (one thousand five hundred and thirty-three) new Common Corporate Units in consideration for a cash payment of CAD 68,985 (sixty-eight thousand nine hundred and eighty-five Canadian Dollars) made to the Company, as it has been proved to the notary through a blocking certificate issued by BANQUE AUDI (SUISSE) S.A.

Thereupon the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot 1,533 (one thousand five hundred and thirty-three) new Common Corporate Units with a par value of CAD 45 (forty-five Canadian Dollars) each, to the New Member.

It results from the above subscription and payment that the amount of CAD 68,985 (sixty-eight thousand nine hundred and eighty-five Canadian Dollars) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of Article 4 of the Articles of Association of the Company which has henceforth the following wording:

«The subscribed capital of the Corporation is set at six hundred eighty-nine thousand eight hundred and ninety-five Canadian Dollars (CAD 689,895) represented by fifteen thousand three hundred and thirty-one (15,331) common units with a par value of forty-five Canadian Dollars (CAD 45) each (the «Common Corporate Units»).»

Sixth resolution

The general meeting resolved to authorize any manager of the Company and/or any lawyer of the law firm WILDGEN, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, each acting individually under his/her sole signature on behalf of the Company, to carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the resolutions to be taken, and generally to perform any other action in relation to the above resolutions.

Costs

The costs, expenses, fees and charges whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated approximately at 2,400 €.

For registration purposes the amount of CAD 68,985 (sixty-eight thousand nine hundred and eighty-five Canadian Dollars) is evaluated at 46,558 €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le six décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de CANVEST CORPORATION, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119.862 (la «Société»).

Le siège social de la Société a été transféré à Luxembourg et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2128 du 15 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1110 du 9 juin 2007.

L'assemblée générale extraordinaire a été présidée par M. Dennis Bosje, gérant de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a nommé comme Secrétaire Maître Pierre Metzler, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme Scrutateur, M. Shaohui Zhang, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi formé, dresse la liste de présence. La liste de présence et les procurations, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal afin d'être soumises à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, les associés représentant quatre-vingt-neuf virgule soixante-dix pour cent (89,70%) du capital social étaient présents ou ont été valablement représentés à l'assemblée générale. Ainsi l'assemblée pouvait valablement délibérer et décider pour tous les points mentionnés à l'agenda.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Agrément des associés existants de la Société de la souscription par la société STATORO HOLDING CORP., une société de droit de la République de Panama, ayant son siège social à Urbanizacion Marbella, 53rd E Street MMG Tower, 16th Floor Panama City, République de Panama, des 1.533 (mille cinq cent trente-trois) nouvelles parts sociales ordinaires comme nouvel associé de la Société;

2. Renonciation par les associés existants de la Société à leur droit préférentiel de souscription et à la procédure prévue à l'article 9 des statuts de la Société;

3. Augmentation du capital social de la Société à hauteur de CAD 68.985 (soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollars canadiens) pour le porter de son montant actuel de CAD 620,910 (six cent vingt mille neuf cent dix Dollars canadiens) au montant de CAD 689.895 (six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze Dollars canadiens) par l'émission de 1,533 (mille cinq cent trente-trois) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de CAD 45 (quarante-cinq Dollars canadiens) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires existantes.

4. Emission des 1.533 (mille cinq cent trente-trois) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de CAD 45 (quarante-cinq Dollars canadiens) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires existantes.

5. Souscription et paiement des 1.533 (mille cinq cent trente-trois) nouvelles parts sociales ordinaires par la société STATORO HOLDING CORP. en contrepartie d'un paiement en espèce d'un montant de CAD 68.985 (soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollars canadiens);

6. Modification subséquente de l'article 4, alinéa premier, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

7. Autorisation à donner à l'un quelconque des gérants de la Société et/ou à tout avocat de l'Etude WILDGEN avec siège à Luxembourg, chacun agissant individuellement sous sa seule signature pour le compte de la Société, à effectuer toutes les formalités nécessaires aux résolutions à prendre auprès des autorités compétentes à Luxembourg et plus généralement à effectuer toute action nécessaire en relation avec les résolutions qui seront prises sur base de cet ordre du jour;

8. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et a passé par un vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de donner son agrément à la souscription par la société STATORO HOLDING CORP., une société de droit de la République de Panama, ayant son siège social à Urbanizacion Marbella, 53rd E Street MMG Tower, 16th Floor Panama City, République de Panama, aux 1.533 (mille cinq cent trente-trois) nouvelles parts sociales ordinaires comme nouvel associé de la Société (le «Nouvel Associé»)

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver la renonciation par les associés existants de la Société à leur droit préférentiel de souscription et à la procédure prévue à l'article 9 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

« Art. 9. Augmentation du capital social par contribution en espèces.

9.1. Sauf avis contraire de la majorité des associés de la Société qui représentent au moins les trois quarts du capital des parts sociales de la Société, toutes les nouvelles parts sociales à émettre et souscrire en espèces seront, avant d'être émises à un non-associé (le «non-associé») offertes pour souscription aux associés existants proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent respectivement, et aussi près que les circonstances le permettent.

Une telle offre devra être faite par avis écrit spécifiant le nombre et la catégorie des parts sociales et le prix auquel elles sont offertes, avec une limite du temps, conformément à l'article 9.5., pendant lequel l'offre, si elle n'est pas acceptée, sera considérée avoir été refusée.

9.2. Si après l'expiration de ce délai limité conformément à l'article 9.5. de ces Statuts un associé refuse de souscrire les parts sociales qui lui ont été offertes conformément à l'article 9.1., ou une partie de ces parts, ces parts sociales ou la partie refusée seront offertes aux autres associés (qui auront accepté la totalité des parts offertes suivant l'article 9.1. de ces Statuts) proportionnellement et aussi près que les circonstances le permettront au nombre de parts sociales qu'ils ont détenues entre eux respectivement avant toute première offre suivant l'article 9.1. Le délai pour l'acceptation d'une telle offre sera le même que celui mentionné par l'article 9.5.

9.3. Si l'un des autres associés refuse de souscrire, les parts sociales ou une partie de ces parts sera offerte aux associés restants (ceux qui auront accepté la totalité de leurs offres respectives suivant l'article 9.2. de ces Statuts) dans les mêmes proportions que celles mentionnées à l'article 9.2. de ces Statuts. Cette formule de répartition de parts sociales refusées entre les associés (et seulement ceux qui auront accepté pleinement leurs offres préalables dans cette même émission) continuera aussi longtemps que des parts sociales ou une partie restante de ces parts n'aura pas été souscrite par les associés ayant reçu l'offre jusqu'à ce qu'un seul et dernier associé aura reçu l'offre. Le délai pour acceptation de chaque offre restera dans tous les cas le même que celui indiqué à l'article 9.5.

9.4. Si ce dernier associé mentionné à l'article 9.3. devait refuser les parts sociales qui lui sont offertes ou une partie de ces parts après expiration du délai pour acceptation de ces parts sociales, le restant des parts sociales sera proposé au non-associé, conformément à la Loi.

9.5. Le délai pour accepter l'offre dont il est fait référence à l'article 9.1. à 9.3. sera dans tous les cas non moins de vingt-huit (28) jours, sauf dans le cas d'un associé résidant ou domicilié en-dehors du Grand-Duché de Luxembourg qui aura demandé la permission de son gouvernement pour pouvoir accepter cette offre, le délai sera prolongé à six (6) mois

après le délai spécifié par la Société dans son avis. D'un autre côté, un associé pourra dans tous les cas consentir à une période plus courte pendant laquelle cette offre sera à accepter.

9.6. L'article 9 n'est pas d'application dans le cas d'une augmentation du capital social en espèces dans le cadre du capital autorisé.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de CAD 68.985 (soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollars canadiens) pour le porter de son montant actuel de CAD 620.910 (six cent vingt mille neuf cent dix Dollars canadiens) au montant de CAD 689.895 (six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze Dollars canadiens) par l'émission de 1.533 (mille cinq cent trente-trois) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre 1.533 (mille cinq cent trente-trois) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de CAD 45 (quarante-cinq Dollars canadiens) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires existantes.

Souscription et libération

Apparaît maintenant M. Dennis Bosje, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment mandaté du Nouvel Associé en vertu d'une procuration signée le 27 novembre 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement

Le mandataire prénommé, déclare souscrire au nom et pour le compte du Nouvel Associé, les 1.533 (mille cinq cent trente-trois) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société en contrepartie d'un paiement en espèce de CAD 68.985 (soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollars canadiens). La preuve du paiement a déjà été présentée au notaire instrumentant par un certificat de blocage émis par BANQUE AUDI (SUISSE) S.A.

Sur ce, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et le paiement et d'attribuer les 1.533 (mille cinq cent trente-trois) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société au Nouvel Associé.

Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant de CAD 68.985 (soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollars canadiens) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars canadiens (CAD 689.895) représenté par quinze mille trois cent trente et une (15.331) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de quarante-cinq dollars canadiens (CAD 45) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»).»

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé d'autoriser l'un quelconque des gérants de la Société ou tout avocat ou juriste de l'Etude WILDGEN, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, chacun agissant individuellement sous sa seule signature pour le compte de la Société, à effectuer toutes les formalités nécessaires aux résolutions prises ci-dessus auprès des autorités compétentes à Luxembourg et plus généralement à effectuer tout acte nécessaire relatif aux résolutions énoncées ci-dessus.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de 2.400 €.

En vue de l'enregistrement, le montant de CAD 68.985 (soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq Dollars canadiens) est évalué à 46.558 €.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Bosje, P. Metzler, S. Zhang, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007. Relation: LAC/2007/39921. — Reçu 465,58 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008012167/212/289.

(080008651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Tharros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.507.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012398/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04699. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

**Ventura Investors S.A., Société Anonyme,
(anc. Eureka One S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.791.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012399/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04756. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

**Ventura Investors S.A., Société Anonyme,
(anc. Eureka One S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.791.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012400/802/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04751. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Providence Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.946.

Extrait des résolutions adoptées en date du 17 octobre 2007, lors de l'Assemblée des associés

- Le siège de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

PROVIDENCE LUXEMBOURG S. à r. l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008012527/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

MusiRent-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9940 Asselborn, 34, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 95.344.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Asselborn, le 15 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008012494/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00097. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080008733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

GCB SA, Granit Carrelages Baar, Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17F.

R.C.S. Luxembourg B 95.898.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Drinklange, le 15 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008012495/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00082. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080008736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Tradicook, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 116.086.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012497/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 janvier 2008, réf. DSO-CM00166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080008745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Frederic's Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 95.270.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008012492/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00081. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080008729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Solalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.092.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 15 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008012485/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00107. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080008720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

B.P.S. S.A., Broadband Power Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, Zone Industrielle «In den Allern».

R.C.S. Luxembourg B 94.719.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 15 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008012487/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00074. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080008723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Hanreever Corp., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 116.785.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 15 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012499/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2007, réf. DSO-CL00467. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080008748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Ekoplan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 95.195.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 15 janvier 2008.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008012491/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00079. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080008727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

C+F Confectionery and Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.750.

Le siège social a été transféré de Curaçao à Luxembourg par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 14 mars 2000, acte publié au Mémorial C n^o 636 du 6 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C+F CONFECTIONERY AND FOODS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012539/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04813. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

C+F Confectionery and Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.750.

Le siège social a été transféré de Curaçao à Luxembourg par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange et maintenant à Luxembourg, en date du 14 mars 2000, acte publié au Mémorial C n^o 636 du 6 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C+F CONFECTIONERY AND FOODS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008012541/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04812. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

IMMO Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 131.562.

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

KANTONIS S.A., with registered office at 54th East Street 2nd Floor, Arango-Orillac Building, Panama, Republic of Panama,

duly represented by Mr Philippe Ponsard, ingénieur commercial, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That the said appearing party is the sole member of IMMO LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office at L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill, Trade Register Luxembourg section B number 131.562, incorporated by deed dated on June 29th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C no. 2310 of October 15, 2007, (the «company»).

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the company, represented as stated hereabove, acting in lieu of the extraordinary general meeting, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to increase the capital in the amount of EUR 30,000 (thirty thousand Euro) to raise it from EUR 20,000 (twenty thousand Euro) to EUR 50,000 (fifty thousand Euro) by creation and issue of 3,000 (three thousand) new corporate units of EUR 10 (ten Euro) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units.

The 3,000 (three thousand) new corporate units were fully subscribed and paid up in cash by the sole member, KANTONIS S.A., predesignated, so that the amount of EUR 30,000 (thirty thousand Euro), is from now on at the free disposal of the company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole member decides to amend article 5 of the by-laws in order to read as follows:

«The corporate capital of the company is fixed at EUR 50,000 (fifty thousand Euro) divided into 5,000 (five thousand) corporate units with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 3,000.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

KANTONIS S.A., ayant son siège social à 54th East Street 2nd Floor, Arango-Orillac Building, Panama, République du Panama

ici représentée par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule et unique associée de la société IMMO LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 131.562, constituée le 29 juin 2007 publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2310 du 15 octobre 2007, (la «société»).

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour-cent (100%) du capital de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) pour le porter de EUR 20.000 (vingt mille euros) à EUR 50.000 (cinquante mille euros) par la création et l'émission de 3.000

(trios mille) nouvelles parts sociales de EUR 10 (dix euros) chacune, à émettre au pair, en cash et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les 3.000 (trois mille) parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en cash par l'associée unique, KANTONIS S.A., prédésignée, de sorte que le montant de 30.000,- EUR (trente mille euros), se trouve dès-à-présent à libre disposition de la société.

Preuve en a été donnée au notaire instrumentant, qui le confirme.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 3.000.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Ponsard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42407. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008012170/211/94.

(080008912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Aximo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.078.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012403/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04736. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Gemalco S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.394.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012404/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04731. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of the month of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of GPB ASSET MANAGEMENT S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 4 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 September 2007, number 2091, recorded with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 130.596 (hereafter «the Company»).

The general meeting was opened at 3.15 p.m. with Mr Max Kremer, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state:

I.- That the agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the purpose of the Company;
2. Amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the purpose of the Company in order to comply with the provisions of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting resolves to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 3. Purpose.** The purpose of the Company is the carrying out of all operations related to the activities of a portfolio manager, in accordance with the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, under any form and all operations related thereto.

The Company may further, in addition to its activity as portfolio manager, carry out the activity of an investment adviser, of a broker in financial instruments and of a commission agent.

The Company may take participations in any Luxembourg or foreign company or firm which has a similar or identical purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities and activities relating to movables or real estate which it may deem useful in accomplishment of these purposes.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated EUR 1,000.-.

There being no further business, the general meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize du mois de décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GPB ASSET MANAGEMENT S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 septembre 2007, numéro 2091, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.596 (ci-après la «Société»).

L'assemblée générale est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société;
2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société;
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société pour qu'il soit conforme aux dispositions de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société consiste dans toutes les opérations liées aux activités de gestion de fortune, conformément à la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, sous toute forme et toutes les opérations qui y sont reliées.

La Société peut aussi, en plus de son activité de gérant de fortune, mener l'activité de conseiller en investissement, de courtier en instruments financiers et de commissionnaire.

La Société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kremer, F. Stolz-Page, A. Maggipinto, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40983. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008012225/7241/128.

(080008685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Northern Light Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.861.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012406/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04802. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Northern Light Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.861.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012407/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04799. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Global Wood International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.375,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.048.

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of the month of December,
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Mr Gil Gotfried, being a British citizen, residing at TV, Sao Pedro 97, APT 401 Belem, PA 66023-570 Brazil, born on 23rd October 1953, in Haifa,

hereby represented by Ms Rose-Marie Arcanger, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Belem, on 10 December 2007,

H.A.R.D.T. GROUP INVESTMENTS AG, a company governed by the laws of Austria, having its registered office at Stubenring 18, 1010, Vienna, Austria, registered with the Trade Register of Vienna under number FN 239495 z,

hereby represented by Ms Rose-Marie Arcanger, prenamed, by virtue of a proxy given in Vienna, on 10 December 2007, and

VALUE PROFIT FUND LIMITED, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at La Motte Chambers St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Channel Islands, registered with the Trade Register of Jersey under number 70261,

hereby represented by Ms Rose-Marie Arcanger, prenamed, by virtue of a proxy given in Jersey, on 10 December 2007.

The above mentioned proxies, signed by the appearing parties or their proxy holders and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed.

The appearing parties request the undersigned notary to document that they are the sole shareholders (the «Shareholders») of GLOBAL WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.à.r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of 30 July 2007, published in the Mémorial C no.2187 of 3 October 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.048. Since the incorporation of the Company, its articles of association have not been amended yet.

The Shareholders, represented as above mentioned, recognise to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To convert the corporate capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into dollars of the United States of America (USD) by applying the applicable exchange rate on the day preceding the date of the relevant shareholders' meeting.

2 To convert the nominal value of the existing shares from the amount of one euro (EUR 1.-) each into dollars of the United States of America (USD) by applying the applicable exchange rate on the day preceding the date of the relevant shareholders' meeting.

3 To reduce the nominal value of the shares after the conversion into dollars of the United States of America (USD) to round the nominal value down to the nearest cent and to reduce the corporate capital accordingly by allotting the equivalent amount to the Company's share premium account.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the resolutions adopted pursuant to the preceding items of the agenda of the meeting.

5 To convert all accounts in the books of the Company from euro (EUR) into dollars of the United States of America (USD) by applying the applicable exchange rate on the day preceding the date of the relevant shareholders' meeting.

The Shareholders, represented as above mentioned, request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to convert the corporate capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into eighteen thousand three hundred ninety-seven dollars of the United States of America and fifty cents (USD 18,397.50) by applying the exchange rate of 10 December 2007 being one euro (EUR 1.-) for one dollar of the United States of America point four seven one eight (USD 1.4718).

Second resolution

The Shareholders resolve to convert the nominal value of the twelve thousand five hundred (12,500) shares consisting in the entire share capital of the Company from the amount of one euro (EUR 1.-) each into dollars of the United States of America (USD) by applying the above mentioned exchange rate of 10 December 2007.

Third resolution

The Shareholders resolve to reduce the nominal value of the shares after the conversion into dollars of the United States of America (USD) to one dollar of the United States of America and forty-seven cents (USD 1.47) to round the nominal value down to the nearest cent.

The Shareholders further resolve to reduce the corporate capital by an amount of twenty-two dollars of the United States of America and fifty cents (USD 22.50) to bring it from its amount after the conversion into dollars of the United States of America (USD) to eighteen thousand three hundred seventy-five dollars of the United States of America (USD 18,375.-) and to allot the amount of twenty-two dollars of the United States of America and fifty cents (USD 22.50) to the Company's share premium account.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

« **Art. 5. Corporate capital. (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at eighteen thousand three hundred seventy-five dollars of the United States of America (USD 18,375.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each issued share has a nominal value of one dollar of the United States of America and forty-seven cents (USD 1.47) and is fully paid up.»

Fifth resolution

The Shareholders resolve to convert all accounts in the books of the Company from euro (EUR) into dollars of the United States of America (USD) by applying the above mentioned exchange rate of 10 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

Monsieur Gil Gotfried, citoyen britannique, résidant à TV, Sao Pedro 97, APT 401 Belem, PA 66023-570 Brésil, né le 23 octobre 1953, à Haifa,

représenté par Madame Rose-Marie Arcanger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Belem, le 10 décembre 2007,

H.A.R.D.T. GROUP INVESTMENTS AG, une société régie par le droit autrichien dont le siège social est sis, Stubenring 18, 1010, Vienne, Autriche, immatriculée au Registre du Commerce de Vienne sous le numéro FN 239495 z,

représentée par Madame Rose-Marie Arcanger, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Vienne, le 10 décembre 2007, et

VALUE PROFIT FUND LIMITED, une société régie par le droit de Jersey, dont le siège social est sis, La Motte Chambers St Helier, Jersey, JE1 1BJ, Iles Anglo-Normandes, immatriculée au Registre du Commerce de Jersey sous le numéro 70261,

représentée par Madame Rose-Marie Arcanger, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 10 décembre 2007.

Lesdites procurations, signées par les comparants ou leurs mandataires et par le notaire soussigné, seront annexées aux présentes.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés (les «Associés») de GLOBAL WOOD INTERNATIONAL HOLDING S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, au capital social de EUR 12.500,- dont le siège social est sis 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (la «Société») constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 30 juillet 2007 publié au Mémorial C n ° 2187 du 3 octobre 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.048. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Convertir le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) par application du taux de change applicable le jour précédent l'assemblée générale des associés concernée.

2 Convertir la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société du montant de un euro (EUR 1,-) chacune en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) par application du taux de change applicable le jour précédent l'assemblée générale des associés concernée.

3 Réduire la valeur nominale des parts sociales après la conversion en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) pour arrondir la valeur nominale des parts sociales au centime le plus proche et réduire le capital social en conséquence en allouant le montant équivalent au compte de prime d'émission de la Société.

4 Modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées conformément aux points précités de l'ordre du jour.

5 Convertir tous les comptes des livres de la Sociétés de l'euro (EUR) en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) par application du taux de change applicable le jour précédent l'assemblée générale des associés concernée.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de convertir le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 18.397,50) par application du taux de change du 10 décembre 2007 étant de un euro (EUR 1,-) pour un dollar des Etats-Unis d'Amérique virgule quatre sept un huit (USD 1,4718).

Deuxième résolution

Les Associés décident de convertir la valeur nominale des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales constituant l'intégralité du capital social de la Société du montant de un euro (EUR 1,-) chacune en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) par application du taux de change du 10 décembre 2007 mentionné ci-dessus.

Troisième résolution

Les Associés décident de réduire la valeur nominale des parts sociales après la conversion en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) à un dollar des Etats-Unis d'Amérique et quarante-sept cents (USD 1,47) pour arrondir la valeur nominale des parts sociales au cent le plus proche.

Les Associés décident en outre de réduire le capital social d'un montant de vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 22,50) pour le porter de son montant après conversion en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) à dix-huit mille trois cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.375,-) et d'allouer le montant de vingt-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 22,50) au compte de prime d'émission de la Société

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts de la Société qui désormais stipulera comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à dix-huit mille trois cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.375,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique et quarante-sept cents (USD 1,47) et est entièrement libérée.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de convertir tous les comptes des livres de la Sociétés de l'euro (EUR) en dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) par application du taux de change du 10 décembre 2007 mentionné ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R.-M. Arcanger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, LAC/2007/40356. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008012199/220/168.

(080008664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

TeaM Energy Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 75.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.878.

Les comptes annuels pour la période du 30 mai 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012416/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05390. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Premier Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 121.888.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012409/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05522. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Reliance Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 101.334.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012410/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05507. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Symphony Holding Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.468.

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SYMPHONY HOLDING INVESTMENT S.A. (la «Société») une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 258, page 12344, en date du 4 mars 2004, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.468.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre Levy, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la Société de celui de holding soumise à la loi modifiée du 31 juillet 1929 en celui de société pleinement imposable;

2. Adoption d'une version anglaise des statuts;

3. Refonte des statuts

4. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société de celui de holding soumise à la loi modifiée du 31 juillet 1929 en celui de société de participations financières (soparfi) pleinement imposable.

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette décision, l'assemblée générale décide de remplacer le texte de l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter une version anglaise des statuts. En cas de divergences entre la version française et la version anglaise, cette dernière fait foi.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la refonte des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Chapter I.- Form, corporate name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, name. There exists a public limited liability company («société anonyme») (hereafter the «Company») which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the «Law») and by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company exists under the name of SYMPHONY HOLDING INVESTMENT S.A.

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by means of a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, or by one of the bodies or persons entrusted by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the General Meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Chapter II.- Capital, shares

Art. 5. Share capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, entirely paid in.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a

suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Chapter III.- Shareholder(s)

Art. 7. Powers of the general meetings. The sole Shareholder exercises the powers granted by Law to the General Meeting of Shareholders. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the Shareholders.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, all resolutions will be taken by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by Shareholders representing at least half of the capital.

The General Meeting shall have the fullest powers to order, carry out, authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 8. General meeting of the shareholder(s). The sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall meet upon call by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors or by any person delegated to this effect by the Board of Directors. Shareholder(s) representing ten per cent of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholder(s).

The Annual General Meeting shall be held in accordance with the Law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the third Monday in the month of June at 12:00 PM.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholder(s) may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Should all or any part of shares be registered shares, the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, the Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, all Shareholders, is/are present or represented and consider himself/themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without prior notice of meeting.

In case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholder(s) shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholder(s). A Shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Any Shareholder may participate at all General Meetings of Shareholder(s) by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Unless otherwise provided by Law, resolutions of the general meeting are passed, by a simple majority vote of the shareholder(s) present or represented.

Chapter IV.- Management, statutory auditor

Art. 9. Director(s). The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting of Shareholders. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting of Shareholders may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting of Shareholders, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of director(s). In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the

Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the director(s). The sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the General Meeting of Shareholders, fall within the competence of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the sole Director, or in case of plurality of directors, of the Board of Directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 12. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the sole Director or, in case of plurality of directors, by joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors.

In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 13. Conflict of interest. In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting (but shall be counted in the quorum). At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transaction in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, the General Meeting of Shareholders, shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Chapter V.- Financial year, adoption of accounts, distribution of profits

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of accounts. The Annual General Meeting shall be presented with reports by the sole Director, or in case of plurality of directors, by the Board of Directors, and Statutory Auditors and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the Annual General Meeting may by separate vote discharge the director, or in case of plurality of directors, the directors, and Statutory Auditors from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out for or in connection with any acts or omissions by or on the part of the director, or in case of plurality of directors, by or on the part of the directors, and Statutory Auditors made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 17. Distribution of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of the General Meeting of Shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter VI.- Dissolution and liquidation

Art. 18. Dissolution of the company. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of the General Meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders, in proportion to their shareholding in the Company.

Chapter VII.- General

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation. The present Articles may be amended from time to time by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a General Meeting of Shareholders, under the quorum and majority requirements provided for by Law.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles»

Suit la version française:

Chapitre I^{er} .- Forme, dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (ci-après la «Loi») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs actionnaires, par suite notamment, de cession ou transmission d'actions ou de création d'actions nouvelles.

La Société existe sous la dénomination de SYMPHONY HOLDING INVESTMENT S.A.

Art. 2. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs par le Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs le Conseil d'Administration, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration, ou par toute société ou personne à qui l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration a confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libéré.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptée à la manière requise pour la modification des présents Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

Chapitre III.- Actionnaire(s)

Art. 7. Pouvoirs des assembles générales. L'Actionnaire unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les décisions seront prises par l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par les Actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la Société.

Art. 8. Assemblées générales d/des actionnaire(s). L'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration ou par toute personne déléguée à cet effet par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration. L'/les Actionnaire(s) représentant dix pour cent du capital social souscrit peut/peuvent, conformément aux dispositions de Loi, requérir l'Administrateur unique, ou en cas de

pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration de convoquer l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales d'Actionnaire(s) peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si toutes les actions ou pour partie sont des actions nominatives, l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, les Actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet Actionnaire.

Chaque fois que l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une Assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la Loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute Assemblée Générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute Assemblée Générale des Actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Tout actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi, les décisions de l'Assemblée Générale de l'/des Actionnaire(s) sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Chapitre IV.- Management, commissaire aux comptes

Art. 9. Administrateur(s). La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date

ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du/des administrateur(s). L'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, sont de la compétence de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre (s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (catégorie A et catégorie B), dans ce cas la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 13. Conflits d'intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts d'un administrateur, entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêts, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion (mais il sera compté dans le quorum). A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires, désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Chapitre V.- Année sociale, adoption des états financiers, affectation

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des Etats Financiers. Chaque année, lors de l'Assemblée Générale Annuelle, l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration, présentera à l'assemblée pour adoption les Etats Financiers concernant l'exercice fiscal précédent et l'Assemblée examinera et, si elle le juge bon, adoptera les Etats Financiers.

Après adoption des Etats Financiers, l'Assemblée Générale Annuelle se prononcera, par vote séparé, sur la décharge à donner à l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, aux administrateurs et au Commissaire, pour tout engagement de la Société, résultant de ou relatif à toute perte ou dommage résultant de ou en connexion avec des actes ou omissions faits par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par les Administrateurs, les responsables et le Commissaire, effectués de bonne foi, sans négligence grave. Une décharge ne sera pas valable si le bilan contient une omission ou une information fautive ou erronée sur l'état réel des affaires de la Société ou reproduit l'exé-

cution d'actes non permis par les présents statuts à moins qu'ils n'aient été expressément spécifiés dans l'avis de convocation.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi au moment où le paiement est effectué.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 18. Liquidation de la société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) à l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Chapitre VII.- Dispositions générales

Art. 19. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés, périodiquement par l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Levy, A. Maggipinto, F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007. LAC/2007/39280. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008012221/7241/501.

(080008654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Mezzfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.018.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

MEZZFIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008012413/7995/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02464. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

FILUX, Compagnie Financière Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 16.119.

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE FINANCIÈRE LUXEMBOURG S.A., en abrégé FILUX, ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 16.119, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence en date du 31 juillet 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 248 du 17 novembre 1978.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 6 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1757 du 20 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Marie-Claire Castellucci, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.»

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à treize millions sept cent vingt-sept mille trois cent vingt et un euros (EUR 13.727.321) divisé en cinq cent dix-sept mille cent quinze (517.115) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont et resteront nominatives

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

d'émettre les actions nouvelles éventuelles ou des obligations convertibles ou non, en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 6 décembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

de déterminer les conditions de souscription et de libération;

de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la conversion d'obligations en actions, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le texte de l'article 2 des statuts de la société concernant l'objet pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la mise en valeur de toutes propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le texte de l'article 3 des statuts de la société concernant le capital social pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à treize millions sept cent vingt-sept mille trois cent vingt et un euros (EUR 13.727.321,-) divisé en cinq cent dix-sept mille cent quinze (517.115) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions sont et resteront nominatives

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

d'émettre les actions nouvelles éventuelles ou des obligations convertibles ou non, en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 6 décembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

de déterminer les conditions de souscription et de libération;
de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la conversion d'obligations en actions, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.»

Le rapport établi par le conseil d'administration de la société et prévu à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 1.300,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-C. Castellucci, F. Stolz-Page, A. Maggipinto, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007 LAC/2007/39731. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008012226/7241/140.

(080008676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Real Resort Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.904.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008012412/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05450. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

EQ Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.550.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of November.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) SA, a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by Mr Wim Rits, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party, acting in his hereabove capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company EQ HOLDINGS (LUXEMBOURG) S. à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B127550, incorporated under the name of TAMNO HOLDING S. à r. l. by deed the undersigned notary on the 12th day of April 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 26th day of June 2007 number 1272. These articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on November 7, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to amend and restate the articles of association of the Company in full to reflect the amendment of the article 7, paragraph 1, worded as follows:

« **Art. 7. paragraphe 1.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers.»

Second resolution

The sole partner decides to amend and restate the articles of association of the Company in full to reflect the amendment of the article 8, paragraph 1, worded as follows:

« **Art. 8. paragraphe 1.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the individual signature of any manager.»

Third resolution

The sole partner decides to amend and restate the articles of association of the Company in full to reflect the amendment of the article 9, paragraph 8, worded as follows:

« **Art. 9. paragraphe 8.** A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about nine hundred Euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448 ici représentée par Monsieur Wim Rits, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante, es-qualités qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société EQ HOLDINGS (LUXEMBOURG) S. à r.l. avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 127.550, constituée sous la dénomination TAMNO HOLDING S. à r.l. suivant acte reçu par le notaire soussigné le 12 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 26 juin 2007 numéro 1272. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 7 novembre 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article sept paragraphe un des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

« **Art. 7. paragraphe 1^{er}.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article huit paragraphe un des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

« **Art. 8. paragraphe 1^{er}**. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant».

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article neuf paragraphe huit des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

« **Art. 9. paragraphe 8.** Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents Euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. Rits, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, LAC/2007/35083. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008012186/202/90.

(080008406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Aximo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.072.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012402/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04741. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

**PEF Antalya Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PEF Beta Investment S.à r.l.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.624.

On the nineteenth of December, in the year two thousand and seven.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

- PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), incorporated and governed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.195 (the «Sole Shareholder»).

The Sole Shareholder is hereby represented by Mr Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- PEF BETA INVESTMENT S.à r.l. is a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), having its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.624, incorporated pursuant to a deed drawn up by notary public Maître Jacques Delvaux, residing in Luxembourg, on 9 May 2007, which articles have published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 July 2007, number 1533, page 73561 (the «Company»); and

- The articles of association of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding 500 (five hundred) shares («parts sociales») corresponding to 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from PEF BETA INVESTMENT S.à r.l. to PEF ANTALYA RETAIL INVESTMENT S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4, («Name») of the Articles, so that it will henceforth read as follows:

«The Company will have the name PEF ANTALYA RETAIL INVESTMENT S.à r.l.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect from 12 November 2007.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept, with immediate effect, the resignation of Mr Gerhard Wittl, Real Estate Professional, born on 10 April 1955 in Nürnberg (Germany), with professional address at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany), as manager («gérant») of the Company.

The Sole Shareholder resolves (i) to grant full discharge to Mr. Gerhard Wittl in his capacity as manager («gérant») of the Company in respect of the performance of his duties for the period running from 9 May 2007 to today and (ii) to submit such discharge to the next ordinary general meeting of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons, with professional address at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as additional managers («gérants») of the Company, with immediate effect and for an undetermined period:

- Mr. Oliver May, Chief Finance Officer, born on 25 April 1967 in Wuppertal (Germany);
- Mr. Alejo Molina, Real Estate Professional, born on 23 September 1971 in Guadalajara (Spain); and
- Mr. Dirk Holz, Real Estate Professional, born on 3 September 1975 in Hilden (Germany).

Sixth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the board of managers («conseil de gérance») will therefore be composed of the following managers («gérants»):

- Mr. Jan Baldem Mennicken, manager («gérant»);
- Mr. Jobst Beckmann, manager («gérant»);
- Mr. Oliver May, manager («gérant»);
- Mr. Alejo Molina, manager («gérant»); and
- Mr. Dirk Holz, manager («gérant»).

The foregoing resolutions have been taken separately.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

After the document having been read and explained to the appearing person, the present deed has been signed by the appearing person together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- PAN EUROPEAN FINANCE II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105.195 (l'«Associé Unique»).

L'Associé Unique est ici représenté par Mr. Yohan Menna, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- PEF BETA INVESTMENT S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.624, constituée par acte sous seing privé par devant Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, le 9 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 24 juillet 2007, numéro 1533, page 73561 (la «Société»); et

- Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant 500 (cinq cents) parts sociales correspondant à 100% du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de PEF BETA INVESTMENT S.à r.l. en PEF ANTALYA RETAIL INVESTMENT S.à r.l.

Deuxième résolution

En vertu de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 («Dénomination») des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a comme dénomination PEF ANTALYA RETAIL INVESTMENT S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 12 novembre 2007.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de M. Gerhard Wittl, Professionnel du secteur immobilier, né le 10 avril 1955 à Nürnberg (Allemagne), avec adresse professionnelle au 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne), comme gérant de la Société.

L'Associé Unique décide (i) d'accorder la pleine décharge à M. Gerhard Wittl en sa capacité de gérant de la Société au regard de l'exécution de ses devoirs pour la période allant du 9 mai 2007 au jour d'aujourd'hui et (ii) de soumettre telle décharge à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes, avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), comme gérants additionnels de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- M. Oliver May, Chief Finance Officer, né le 25 avril 1967 à Wuppertal (Allemagne);
- M. Alejo Molina, Professionnel du secteur immobilier, né le 23 septembre 1971 à Guadalajara (Espagne); et
- M. Dirk Holz, Professionnel du secteur immobilier, né le 3 septembre 1975 à Hilden (Allemagne).

Sixième résolution

Faisant suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance sera par conséquent composé par les gérants suivants:

- M. Jan Baldem Mennicken, gérant;
- M. Jobst Beckmann, gérant;
- M. Oliver May, gérant;

- M. Alejo Molina, gérant; et
- M. Dirk Holz, gérant.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500,- euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la dite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42120. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008012181/211/144.

(080008704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Balta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.666.650,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.259.

—

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012417/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05395. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

QS Italy SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.582.

—

In the year two thousand seven, on the twentieth of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Miss Zivana Krusic, employee, residing in Luxembourg,

acting in her capacity of representative of the Corporation of QS ITALY SICAR S.A. (the «Company»), a société d'investissement en capital à risque having its registered office in L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, registered at the Registre de Commerce under the name RCS Luxembourg B 106.582, incorporated by deed of the undersigned notary on 28th December 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 674 of 8th July 2005, which articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 21st December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 684 of 23rd April 2007,

by virtue of the authority conferred on her by a resolution adopted by the Board of Directors of the Company on December 18, 2007 which resolution, signed ne varietur by representative and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The said appearing party, acting in her said capacity, requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued capital of the Company is set at four million eight hundred forty three thousand four hundred ten euro (EUR 4,843,410.-) divided into four hundred eighty-four thousand three hundred forty-one (484,341) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share.

II. That pursuant to article five (5) of the Company's articles of association, the authorized capital of the Company has been fixed to thirty million euro (EUR 30,000,000.-) divided into three million (3,000,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share and that pursuant to the same Article five (5), the Board of Directors of the Company has been authorized to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in its meetings of December 18, 2007 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article five (5) of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of four million two hundred ninety four thousand two hundred eighty euro (EUR 4,294,280.-) from four million eight hundred forty three thousand four hundred ten euro (EUR 4,843,410.-) to nine million one hundred thirty seven thousand six hundred ninety euro (EUR 9,137,690.-) by the issuance of four hundred twenty nine thousand four hundred twenty eight (429,428) shares with a ten euro (EUR 10.-) nominal value, no preferential right being reserved for existing shareholders.

IV. That all these share have been entirely subscribed and fully paid up, together with the share premium, by contribution in cash, so that the total amount of four million two hundred ninety four thousand two hundred eighty eight Euro and forty-six cent (EUR 4,294,288.46) whereof four million two hundred ninety four thousand two hundred eighty Euro (EUR 4,294,280.-) are allocated to the capital and eight Euro forty six cents (EUR 8.46) are allocated to the share premium. The proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

V. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

«The subscribed share capital is set at by nine million one hundred thirty seven thousand six hundred ninety euro (EUR 9,137,690.-) divided into nine hundred thirteen thousand seven hundred sixty nine (913,769) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share.»

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately five thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by a English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Zivana Krusic, employée privée, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentante de QS ITALY SICAR S.A. (la «Société»), une société anonyme d'investissement en capital à risque, ayant son siège social à Luxembourg, 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B 106.582, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 mars 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 en date du 8 juillet 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 684 du 23 avril 2007,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la société en date du 18 décembre 2007, un exemplaire de ladite résolution, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la société s'élève actuellement à quatre millions huit cent quarante trois mille quatre cent dix Euros (EUR 4.843.410.-) divisé en quatre cent quatre-vingt mille trois cent quarante et une (484.341) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) par action.

II. En vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à trente millions d'Euros (EUR 30.000.000.-) divisé en trois millions (3.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) et qu'en vertu de même Article cinq (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des

augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 18 décembre 2007 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq (5) des statuts de la Société a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de quatre millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingts Euros (EUR 4.294.280,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions huit cent quarante trois mille quatre cent dix Euros (EUR 4.843.410,-) à neuf millions cent trente-sept mille six cent quatre-vingt dix Euros (EUR 9.137.690,-) par l'émission de quatre cent vingt-neuf mille quatre cent vingt-huit (429.428) actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action, sans réserver de droit de préférence aux actionnaires existants.

IV. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission pour un montant total de quatre millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-huit Euros et quarante-six cents (EUR 4.294.288,46) dont un montant de quatre millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingts Euros (EUR 4.294.280,-) est alloué au capital et un montant de huit Euros quarante six (EUR 8,46) est alloué au poste prime d'émission. La preuve de ces versements en numéraire a été rapportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivant:

«Le Capital Social de la Société est fixé à neuf millions cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 9.137.690,-) divisé en neuf cent treize mille sept cent soixante-neuf (913.769) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) par action.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une traduction anglaise; à la requête du même comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Z. Krusic, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007. Relation: EAC/2007/16758. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008012194/239/113.

(080008255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Spectrum Investment Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 105.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour SPECTRUM INVESTMENT GROUP S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008012449/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03000. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

e-Planet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 76.144.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012441/8390/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03249. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

e-Planet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 76.144.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012442/8390/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03248. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

e-Planet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 76.144.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012443/8390/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03247. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pro-Fishing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 12, rue Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 104.847.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012439/3520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL07060. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.
